

**Annexe IV**

**Définition des épreuves**

**EP1 - Épreuve de technologie professionnelle, sciences appliquées et gestion appliquée - coefficient 4**

**Finalités et objectifs de l'épreuve**

Cette épreuve écrite a pour objectif d'évaluer les compétences et connaissances dans les domaines suivants :

- **C1.1** : Organiser le rangement des produits réceptionnés
- **C2.1** : Réceptionner et stocker les marchandises d'une livraison
- **C2.3** : Préparer, fabriquer
- **C2.5** : Appliquer les mesures d'hygiène, de santé et de sécurité des salariés
- **C2.6** : Appliquer les mesures d'hygiène et de sécurité alimentaire
- **C2.7** : Respecter les directives de la démarche environnementale
- **C3.1** : Contrôler la conformité quantitative et qualitative lors de l'approvisionnement
- **C4.1** : Rendre compte des non conformités des produits réceptionnés
- **C4.2** : Transmettre un argumentaire sur le produit au personnel de vente
- **C4.3** : Utiliser un langage approprié à la situation.

Ainsi que les savoirs associés :

- La technologie professionnelle : **S1 S2 S3**
- Les sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène et à l'environnement professionnel : **S4**
- La gestion appliquée : **S5**.

**Contenu de l'épreuve**

Le contenu de l'évaluation portera sur des champs de connaissances complémentaires.

Elle consiste en un questionnement écrit s'appuyant sur une situation professionnelle contextualisée commune aux 3 parties :

- pour la technologie professionnelle le questionnement porte obligatoirement sur chacun des savoirs associés : S1, S2 et S3 ;
- pour les sciences appliquées (S4) les questions porteront sur chacune des parties S4.1, S4.2 et S4.3 ;
- pour la gestion appliquée (S5) les questions porteront sur au moins 3 des 5 domaines.

<b>S1 S2 S3</b>	<b>Technologie professionnelle</b>	/ 30 La culture professionnelle Les matières premières Les techniques professionnelles et le matériel associé	→ A pour objectif de vérifier l'acquisition par le candidat de connaissances relatives à l'environnement technologique en lien avec l'activité professionnelle.
<b>S4</b>	<b>Sciences appliquées</b>	/ 30 Sciences appliquées à l'alimentation Sciences appliquées à l'hygiène Sciences appliquées à l'environnement professionnel	→ Permet de mobiliser les connaissances scientifiques fondamentales relatives à l'alimentation, à l'hygiène, à l'environnement professionnel dans l'exercice de la profession de boulanger.
<b>S5</b>	<b>Gestion appliquée</b>	/ 20 Le contexte professionnel L'insertion dans l'entreprise Le salarié et l'entreprise L'organisation de l'activité L'entreprise, créatrice de richesses	→ Porte sur une partie des savoirs associés aux compétences professionnelles constitutives du référentiel de certification. Elle se réfère à un contexte d'entreprise et prend appui sur des supports documentaires professionnels.

**Déroulement de l'épreuve**

Cette épreuve écrite évalue les acquis sur la base d'un questionnement qui prend appui sur la description d'une situation professionnelle. Chaque situation peut être illustrée à l'aide d'une documentation d'entreprise (fiche technique, protocole, résultats d'analyses...) ou/et de tout autre support professionnel (articles de presse...).

**L'évaluation doit permettre de vérifier :**

- l'exactitude des connaissances acquises dans les domaines des savoirs associés ;
- la pertinence des réponses ;
- la qualité de la réflexion et de l'argumentation ;

- l'aptitude à tirer parti d'une situation professionnelle et / ou d'une documentation.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant ou formateur de chaque spécialité (technologie professionnelle, sciences appliquées et d'économie gestion).

**Durée 2 h - épreuve ponctuelle : écrite - 80 points**

L'épreuve est conforme à la définition générale précisée précédemment (finalités, contenu, déroulement, critères d'évaluation). La date de réalisation et les modalités de correction de l'épreuve sont fixées dans le respect de la réglementation en vigueur.

Durée indicative de chaque partie de l'épreuve :

- technologie professionnelle : 45 min ;
- sciences appliquées : 45 min ;
- gestion appliquée : 30 min.

**Contrôle en cours de formation - 80 points**

Une situation, organisée dans l'établissement de formation, est réalisée dans le cadre des séances d'enseignement pour évaluer les acquis lorsque le professeur ou le formateur, en fonction de la préparation des élèves, des apprentis et des stagiaires, juge le moment opportun. Ceux-ci sont informés préalablement de la période d'évaluation et de ses objectifs.

Cette situation d'évaluation, écrite, répond aux mêmes exigences que celles de l'épreuve ponctuelle terminale et est conçue en fonction des acquis des candidats, conformément aux exigences du référentiel et à la définition de l'épreuve donnée précédemment (finalités, contenu, déroulement, critères d'évaluation).

Elle est organisée au cours du dernier semestre de formation.

La commission d'évaluation propose une note transmise au jury final qui arrête la note définitive. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement des évaluations organisées sous la responsabilité du chef de centre d'examen.

## **EP2 – Production - coefficient 13 (dont 1 pour la PSE)**

**Finalités de l'épreuve**

L'épreuve permet de s'assurer que le candidat est capable, à partir d'une commande, de **calculer** et d'**organiser** son travail afin de **réaliser** et **présenter** les produits de panification et de viennoiserie demandés.

**Contenu de l'épreuve**

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences listées dans les savoirs faire définis dans le référentiel de certification.

**Capacité C1 - Organiser :**

- **C1.2** : Organiser son travail
- **C1.3** : Effectuer les calculs nécessaires à la production

**Capacité C2 - Réaliser :**

- **C2.2** : Peser, mesurer
- **C2.3** : Préparer, fabriquer
- **C2.4** : Conditionner les produits fabriqués
- **C2.5** : Appliquer les mesures d'hygiène, de santé et de sécurité des salariés
- **C2.6** : Appliquer les mesures d'hygiène et de sécurité alimentaire
- **C2.7** : Respecter les directives de la démarche environnementale
- **C2.8** : Disposer les produits au magasin en collaboration avec le personnel de vente

**Capacité C3 - Contrôler :**

- **C3.2** : Contrôler les poids, quantités et aspects visuel des produits finis

**Capacité C4 - Communiquer – Commercialiser :**

- **C4.4** : Rendre compte des non conformités et des dysfonctionnements lors de la phase de production

Ainsi que sur les savoirs associés :

**Savoirs associés S1 - La culture professionnelle :**

- **S1.3** : L'environnement de travail

**Savoirs Associés S2 - Les matières premières :**

- **S2.1** : Les matières premières de base
- **S2.2** : Les matières complémentaires

**Savoirs associés S3 - Les techniques et le matériel professionnel associé :**

- **S3.1** : Les étapes de la panification
- **S3.2** : La fabrication des pains
- **S3.3** : La fermentation panaire
- **S3.4** : La fabrication de la viennoiserie

**Savoirs associés S4 - Les sciences appliquées :**

- **S4.1** : Sciences appliquées à l'alimentation
- **S4.2** : Sciences appliquées à l'hygiène

- **S4.3** : Sciences appliquées à l'environnement professionnel

### Critères d'évaluation

Il s'agit d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- calculer les ingrédients nécessaires et organiser son travail à partir d'une commande ;
- réaliser des produits de panification et de viennoiserie dans les règles d'hygiène et de sécurité, maintenir son poste de travail en état de propreté et ranger celui-ci en fin d'épreuve ;
- présenter les produits finis.

La répartition des points est la suivante.

Descriptif et barème de notation de l'épreuve EP2		
Phase de calcul et d'organisation du travail	→	20
Travail durant l'épreuve, production	→	90
Hygiène et sécurité durant le travail	→	20
Aspect des produits finis	→	90
Dégustation des produits finis	→	20
Total	→	240

En fonction du sujet, le candidat doit produire :

#### 1 - Pain de tradition française ou pain courant (pétrissage au choix du candidat)

À partir de 4 kg à 6 kg de farine avec apport de pâte fermentée (fournie par le centre d'examen) :

- baguettes dont épi ;
- pains longs ;
- pièces façonnées en 2 formes différentes ;
- petits pains en 3 formes différentes au choix du candidat.

#### 2 - Autre pain

À partir d'1 kg de farine, réaliser l'un des produits ci-dessous (un type de pain, poids et formes précisés dans le sujet) :

- pain complet ou pain viennois ou pain de mie ou pain de campagne.

#### 3 - Pâte levée feuilletée

À partir d'1 kg de farine, réaliser les 3 produits ci-dessous :

- 12 croissants ;
- 12 pains au chocolat ;
- 12 pains aux raisins (crème pâtissière fournie par le centre d'examen).

#### 4 - Pâte levée

À partir d'1 kg de farine, réaliser l'un des deux produits ci-dessous (produit, poids et formes précisés dans le sujet) :

- pain au lait ou pain brioché.

Présenté en petites et grosses pièces :

- grosses pièces : une sorte de tresses (de 1 à 3 branches) ;
- petites pièces : navettes et tresses ou animaux.

Durée 7 h - épreuve ponctuelle : écrite, pratique - 240 points

L'évaluation des candidats se fait sur la base d'une épreuve ponctuelle écrite et pratique. L'épreuve comporte :

- une phase écrite de calculs et d'organisation de la production d'une durée de 30 min ;
- une phase pratique d'une durée de 6 h 30.

#### Description

##### Phase écrite

À partir d'une commande (cahier de recette personnel autorisé), le candidat devra compléter la fiche technique (pain courant ou pain de tradition française) et l'organigramme de travail correspondant à l'ensemble de la commande (20 points).

##### Phase pratique

À partir d'une commande, le candidat devra réaliser et présenter les productions en respectant les normes d'hygiène et de sécurité.

- Les pétrissages doivent être réalisés mécaniquement.
- Les façonnages sont réalisés manuellement.
- Pâte levée feuilletée : le beurrage et le tourage se feront au rouleau. L'abaisse finale sera faite au laminoir.

### Contrôle en cours de formation - 240 points

La situation d'évaluation pratique répond aux mêmes exigences que celles de l'épreuve ponctuelle terminale et est conçue en fonction des acquis des candidats, conformément aux exigences du référentiel et à la définition de l'épreuve donnée précédemment.

L'évaluation des compétences des candidats s'effectue sur la base du contrôle en cours de formation (CCF) à l'occasion de deux situations distinctes :

- une situation d'évaluation en entreprise ;
- une situation d'évaluation dans l'établissement de formation et dans le cadre des activités habituelles d'enseignement.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement des situations d'évaluations organisées sous la responsabilité du chef d'établissement.

### 1re situation - Évaluation liée à la formation en milieu professionnel - 60 points

La formation en entreprise permet d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir être et fait l'objet d'une évaluation en fin de formation.

L'évaluation en entreprise s'appuie sur des situations professionnelles réelles et sur les critères établis par le référentiel de certification. Ces critères sont explicités dans un document servant de support à l'évaluation. Le document est transmis au responsable de la formation en entreprise par l'établissement de formation. Il doit être validé sur le plan académique (conseiller de l'enseignement technologique, inspecteur de l'éducation nationale). L'évaluation en entreprise est complémentaire des évaluations en établissement de formation. Elle permet d'évaluer le candidat sur la base du référentiel de certification. Le comportement professionnel du candidat dans l'entreprise est également évalué.

L'évaluation se déroule au sein de l'entreprise. Elle est conduite conjointement par le formateur de l'entreprise et un enseignant ou formateur de la spécialité, en présence, le cas échéant, du candidat.

Elle devra être organisée lors du dernier semestre de formation.

### 2e situation - Évaluation en établissement de formation - 180 points

Elle se déroule au cours du dernier semestre de formation. Elle est organisée par le chef de l'établissement de formation dans le cadre habituel des cours.

Le support de l'évaluation est une commande permettant la mise en œuvre de différentes fabrications simples et un enchaînement des tâches à accomplir.

Cette évaluation doit être conforme aux mêmes exigences que celles de l'épreuve ponctuelle.

### Précisions concernant les situations d'évaluation en établissement de formation

Un professionnel désigné par le conseiller de l'enseignement technologique est associé pour l'évaluation en établissement de formation.

Les propositions de notes sont établies conjointement par l'équipe pédagogique et les professionnels associés.

Le candidat est informé à l'avance de la date ou de la période de l'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation nationale veille au bon déroulement des évaluations et à l'harmonisation des pratiques d'évaluation.

## Prévention santé environnement - coefficient : 1

### 1 - Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer des mesures de prévention adaptées ;
- agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte notamment sur :

- règles d'hygiène ;
- règles d'ergonomie ;
- organisation et optimisation du poste de travail ;
- Prap (prévention des risques liés à l'activité physique).

En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le candidat disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

## 2 - Modalités d'évaluation

### a) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

#### Première situation d'évaluation : écrite - 1 heure

Elle permet, en fin de première année de formation, l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

#### Deuxième situation d'évaluation

Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences du module 4, environnement professionnel. Elle est constituée de deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgences. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

### b) Épreuve ponctuelle (notée sur 20) - 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

Première partie : le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie : le sujet comporte lui-même deux parties :

- l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le candidat disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

## EG1 - Français et histoire-géographie - éducation civique - coefficient : 3

### Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire-géographie - éducation civique permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

### Modes d'évaluation

#### Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve de français et d'histoire-géographie - éducation civique est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire-géographie - éducation civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury

#### A - Première situation d'évaluation

##### Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc., cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

### **Deuxième partie (histoire-géographie - éducation civique)**

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement. Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

### **B - Deuxième situation d'évaluation**

#### **Première partie (français)**

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

#### **Deuxième partie (histoire-géographie - éducation civique)**

Se référer à la deuxième partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie - éducation civique).

#### **Évaluation par épreuve ponctuelle – 2 heures + 15 minutes**

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie - éducation civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

#### **Première partie (français)**

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

#### **Deuxième partie (histoire – géographie - éducation civique)**

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...). Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

## **EG2 - Mathématiques - sciences physiques et chimiques - coefficient : 2**

### **Modes d'évaluation**

#### **Évaluation par contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel.

Pour les candidats préparant un baccalauréat professionnel en trois ans, les premières séquences sont organisées avant la fin du deuxième semestre de la formation et les deuxièmes au plus tard à la fin du troisième semestre de la formation.

Pour les autres candidats les premières séquences doivent être organisées avant la fin de la première moitié de la formation et les deuxièmes au cours de la seconde moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

### **La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)**

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

### **La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)**

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

### **Évaluation par épreuve ponctuelle**

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

#### **Partie Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure**

- Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CAP.
- Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

#### **Partie Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure**

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties :

##### **Première partie**

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

##### **Deuxième partie**

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;

- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

### **Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)**

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

### **Calculatrices et formulaires**

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.
- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

### **Remarques sur la correction et la notation**

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

## **EG3 - Langue vivante - coefficient 1**

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

### **Modes d'évaluation**

#### **Contrôle en cours de formation**

Il est constitué de deux situations d'évaluation, d'une durée de 20 minutes chacune, notées chacune sur 20 et choisies par l'enseignant évaluateur parmi les trois possibilités suivantes :

A – Compréhension de l'écrit/expression écrite

B – Compréhension de l'oral

C – Compréhension de l'écrit/expression orale

Une proposition de note est établie, qui résulte de la moyenne des deux notes obtenues. La note définitive est établie par le jury.

A – Compréhension de l'écrit/expression écrite

À partir d'un support en langue étrangère n'excédant pas dix lignes, le candidat devra faire la preuve de sa capacité à comprendre les informations essentielles d'un message écrit, par le biais de réponses en langue étrangère à des questions en langue étrangère portant sur le support.

B – Compréhension de l'oral

À partir d'un support audio-oral ou audio-visuel n'excédant pas quarante-cinq secondes, entendu et/ou visionné trois fois, l'aptitude à comprendre le message sera évaluée par le biais de :

- soit un QCM en français ;
- soit des réponses en français à des questions en français ;
- soit un compte-rendu en français des informations essentielles du support.

C – Compréhension de l'écrit/expression orale

À partir d'un support en langue étrangère n'excédant pas dix lignes, le candidat devra faire la preuve de sa capacité à comprendre les informations essentielles d'un message écrit, par le biais d'un compte-rendu oral en langue étrangère ou de réponses orales en langue étrangère à des questions écrites en langue étrangère portant sur le support.

#### **Épreuve ponctuelle**

Épreuve orale - durée : 20 minutes - préparation : 20 minutes.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

#### **EG4 - Éducation physique et sportive - coefficient 1**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

#### **Épreuve facultative de langue vivante**

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.